AFFRANCHI PAR L'EDITEUR.

6e. ANNEE, No. 42. — *MANITOBA.* — JEUDI, 5 AVRIL, 1877.

CONDITIONS

D'ABONNEMENT AU "METIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada: on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du Métis ont été transportés à St. Boniface, sur la Rue Dumoulin, un peu au Nord-Est du Collége.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subsequente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES, A L'ANNEE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 40 00
" un qrt. de colonne 60 00

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION.



Reclamations Contradictoires sur les Terres d'Occupants.

AVIS est par le présent donné que le Commissaire sera present aux endroits où se tiennent les seances de la Cour de Comté de Marquette Est le 18e jour de mai prochain à dix heures de l'avant midi pour entendre telles reclamations que les parties pourront désirer de faire regler et qui ont ete renvoyées au Commissaire par le Ministre de l'Interieur. La liste de ces reclamations est ci-annexée.

Avant d'entendre aucune reclamation, le Commissaire exigera la production d'un certificat du Greffier de la Cour de Comté et du Registrateur du Comté en conformité de la 38 Victoria chapitre 52, 8e clause. Les parties reclamant devront aussi attester sous serment ou par declaration solennelle la justice de leur reclamation et faire notifier tout autre reclamant contradictoire de leurs reclamations et de leur intention de les porter devant le Commissaire un mois au moins avant de prêter tel serment ou faire telle affirmation. Copie de cet avis devra être annexé à l'affidavit ou affirmation.

Fort Garry 1 mars, 1877.

ALEXANDER MORRIS,
Commissaire

LISTE DES RECLAMATIONS.

MARQUETTE EST.

NOM DU RECLAMANT.	DESCRIPTION DE LA TERRE: Paroisse Lot No.	No. dans le Registre de la Cie. B. d'Hudson.	Superficie en acres.	REMARQUES.
RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE ST. FRANÇOIS XAVIER.				
Robert Morgan............	7	{ 1682 } { 1683 }	165.6	Reclamée aussi par Louis Gagnon et Angus Morrison.
Louis Gagnon............	16	1 95	119 7	Reclamée aussi par Alex. Murray.
Hon. Donald A. Smith....	32	1180	153.1	" " J. H. Burnell.
Rev. F. X. Kavanagh......	119	1520	98.4	" " Antoine Houle.
RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE LA BAIE ST. PAUL.				
Daniel Maloney	29	....	82.	Reclamée aussi par F. X. Perreault alias " Waboska."
Rev. F. X. Kavanagh......	33	....	113	Reclamée aussi par F. X. Perreault alias " Waboska."
Hon. James McKay	37	....	121.5	Reclamée aussi par Wm. C. Spence
Felix Chenier	38	....	[illegible]	" " Louis Desarlais
Alexander McPherson.....	39	....	98	" " A Gonville.
Andre et Miles McDermott..	61	....	126.16	" " D Caplette.
John Taylor	109	....	2.3.20	" " F. Brown et Philippe Flett.
William Crawford...........	115	....	107.75	Reclamée aussi par Jos. Brunner.
" "	116	....	100 65	" " George Wilds
Thos. H. Brown	126	....	95 25	" " Alexis Vivier
Maurice Lowman.......	133	....	99	" " Joseph Kirton
Paschal Gladu	135	....	1 0.7	" " Joseph Vivier
George Hockey...........	160	....	96 6	" " Isabella Hallett.
Andrew Bourke	161	....	195.2	" "
"	162 et 163	....	14.8	" " John Ormand.
Angelique Short.	166	....	103.8	" " Alex Murray.
Hon. James McKay	167	....	323.5	" " R. Collingwood
Robert Tait.....	171 et 172	....	246 6	" " F. X. Perreault.
John Taylor..............	193	....	99	" " Hon. Jas McKay
Louis Fleuris............	199	....	229 2	" " Louis Sayers.
Louis Sayers............	200	....	184.5	" " François Lefort
RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE LA BAIE ST. PAUL.				
Charles DeMontigny........	partie de 10	....	119.85	Reclamé aussi par Michel Monette
John H Burnell.............	12	....	70.61	" " Severe McKay
William Swain............	69	....	155	" " P. Ledoux, Sr.
James Cameron	76	....	114	" " Alexis Vivier, sr.
Alexander Cunningham...	78	....	121	" " Chas. Vivier.
Hon Jas. McKay..........	176	....	121	" " Moise St Denis
John Johnson............	211	....	166.9	Partie de ce lot est reclamée par Daniel Maloney.
" "...........	parti de 212	....	150 21	Partie de ce lot est reclamée par Daniel Maloney.
Hon Donald A. Smith.....	234	....	[illegible]2.41	Reclamée aussi par Bernard Desjarlais.
Pierre Thibert.....	237	....	119 98	Reclamée aussi par Joseph Flamont.
Jean Bellehumeur..........	238	....	117.97	Reclamée aussi par Sevère McKay
RÉCLAMATION DANS LA PAROISSE DE ST. FRANCOIS XAVIER.				
Joseph McLeod	1	1076 & 1077	237.69	Partie de ce lot est reclamée par Louis Gagnon.
David Gagnon.......	17	1097	112 50	Réclamée aussi par Frank L. Hunt
John Taylor..............	partie de 54	{ 11.4 }	189.70	" " Alexis Bercier
Joseph Bernier............	partie de 54	{ 1148 }		" " Gabriel Lavallée
Thomas Lumsden	57	1152	106 50	" " Madeleine Fournier.
William Pritchard...........	84	{ 1182 } { 1183 }	199.20	Partie de ce lot est reclamée par Alex. McKay et Veuve Vallée.
Cuthbert Patenaude........	100	1200 et partie 1201	105.70	Reclamée aussi par Veuve Allard.
				" " Joseph Welsh.
Hyacinthe St. Germain....	102	1203 à 1205	[illegible]	Partie réclamée comme lot de bois par certains habitants de la Paroisse.
George Stephen............	104	1206 à 1207	[illegible] 78	
James Farquharson.........	113	1530	322 90	Partie reclamée comme lot de bois par certains habitants de la Paroisse.



Impressions Publiques.

Le Soussigné recevra des Soumissions pour les impressions et les annonces du gouvernement de Manitoba.

Les Soumissions seront reçues jusqu'à 6 hrs. p.m. jeudi le 29 mars courant.

Les Soumissions doivent être faites sur des formules imprimées à cette fin et que l'on peut avoir avec tout autre renseignement en s'adressant au Soussigné le et après Samedi le 24 courant.

Le gouvernement n'est pas obligé d'accepter la soumission la plus basse, ni aucune autre.

ALEX. BEGG,
Imprimeur de la Reine.

Bureau du Gouvernement, 22 mars, 1877.



Soumissions pour la Traverse

D'EMERSON.

Des soumissions cachetées seront reçues par le Ministre des Travaux Publics jusqu'au 1er Avril pour l'affermage de la Traverse de la Rivière Rouge à Emerson.

Les soumissionnaires devront donner les noms de deux cautions solvables pour l'execution de leur contrat.

Le contracteur devra tenir les côtes en bon ordre à ses frais.

JOHN NORQUAY,
M. T. P.

19 Mars. 1877.



CANADA
PROVINCE DE MANITOBA. } Cour de Comté de Selkirk.
Comté de Selkirk.

Révision des listes électorales, en vertu de la 38 Vict. Cap. 2.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le prochain terme de la Cour de Comté pour le Comté de Selkirk, sera tenu au Palais de Justice, dans la Cité de Winnipeg, le Troisième jour d'Avril prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour la révision des listes electorales des divisions electorales soumises à la juridiction de cette Cour, et toutes personnes demandant des changements dans ces listes electorales devront se presenter au lieu à la date, et au temps susdits, avec leurs témoins et documents, pour faire decider leurs reclamations selon la loi.

FRANK L. CLARKE.
Greff. de la C. du Comté de Selkirk.

Bureau de la Cour de Comté, } Winnipeg, 10 mars 1877. } 2f.



AVIS.

AVIS est par le present donné que le soussigné a le 12me Mars courant, en conformité des dispositions de l'Acte 38 Vict., Cap. 2, (l'Acte des Elections de 1875) affiché dans son bureau des copies des Listes Electorales pour les divisions suivantes, savoir: St. James, St. Charles, St. Boniface, Headingley et Kildonan, et a aujourd'hui transmis des copies des dites listes aux différentes personnes mentionnées dans le dit acte.

FRANK L. CLARKE,
Greff. de la C. du Comte de Selkirk.

Bureau de la Cour de Comté, } Winnipeg, 17 Mars, 1877 } 2f.



AVIS.

Tous les comptes contre le gouvernement de Manitoba devront à l'avenir être envoyes ou remis directement à l'auditeur.

ALEXANDER BEGG,
Auditeur de la Province.

7 mars 1877. 6f.

Dr. T. DESJARDINS, C.M.C., P.Q.

BUREAU :—Aux Coins des Rues Principale et Notre-Dame. Entrée sur la Rue Notre-Dame, au-dessus du Bureau de Telegraphe.

Winnipeg, 13 Juillet, 1876. 1a

L'Hon. J. Dubuc,

AVOCAT,-NOTAIRE, ETC.

BUREAU :—Rue du Bureau de Poste. Bâtisse du Gouvernement, Winnipeg.

Thomas Lusted,

FABRICANT ET IMPORTATEUR DE

Carosses, Wagons, Sleighs, &

Specialite dans les Gros Wagons.

OUVRAGES DE FERRURE, Ferrage de Chevaux, Reparations de tout genre executes sans replique.

ATELIERS DE CAROSSERIE DE MANITOBA.

Angle de l'Avenue McDermot et de la Rue Arthur, Winnipeg

26 Mars, 1877. aa

Mis a l'Enclos.

A l'Enclos de St. Pie de la Riviere aux Rats.

Une taure qui aura deux ans ce printemps, poil brun rougeâtre; et ventre blanc. Pas estampée.

Le propriétaire est prié de venir réclamer sa propriete, de prouver ses droits et payer les frais encourus.

AUGUSTIN CARRIÈRE
Gardien d'Enclos.

5 avril 1877

PIANO BEATTY!

Grand Carré et Droit.

Cet instrument est le plus beau et le meilleur piano qui ait jamais été fabriqué ici ou en Europe; il possède un son d'une richesse, d'un volume et d'une profondeur extraordinaire, allié au brillant, à la clarte et à une egalite parfaite sur toute l'étendue de l'échelle. Il se distingue surtout par la durée surprenante du son dont la puissance ni la qualité sympathique ne change jamais sous le doigter le plus délicat ou le plus puissant. L'espace manque pour decrire pleinement ces magnifiques instruments. Escompte d'agent donné partout où je n'ai pas d'agents.

Souvenez vous que vous ne courrez aucun risque en achetant un de ses instruments celebres. Si après cinq (5) jours d'essai le piano ne vous satisfait pas, votre argent vous est remboursé après le renvoi et la reception du piano par Daniel F. Beatty, et le fret vous est de même payé. Pianos garantis pour six ans; adresse:

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New-Jersey, E.U.A.

Cain & Steinhoff.

IMPORTATEURS ET FABRICANTS DE

HARNAIS,
SELLES,
FOUETS,
VALISES,
PEIGNES,
BROSSES;
ETRILLES,
ETC., ETC.

ATTELAGES LEGERS VENDUS A PRIX REDUITS.

Et Scrips pris en Echange.

G. LANCIAULT,

[illegible] des Fabricants de Harnais, en charge de l'atelier.

PORTE VOISINE DE DAOUST & BRISEBOIS,

Grande Rue,—WINNIPEG.

30 Novembre, 1876. 3m

Graines—Graines—Graines.

Afin de satisfaire aux besoins de cette Province qui grandit si rapidement, j'ouvre en ce moment et mets en vente un Assortiment de Graines de champ et de jardin des meilleures espèces. Je possède une experience de plusieurs années en ce genre d'affaires, et pouvant acheter directement des jardiniers et cultivateurs les plus recommandables et d'une réputation bien établie sur ce continent et en Europe, je suis par là même en état d'offrir au public un article superieur à tout ce qui a jamais été mis ci-devant sur ce marché.

INSTRUMENTS AGRICOLES ET FERRONNERIES.

AGENT pour les balances Wilson qui n'ont pas de superieures dans la Puissance du Canada.

ROBERT R. KEITH,

Grainetier, Grande Rue, côté Est, au Nord du Bureau de Poste, Winnipeg.

Les marchandises ci-dessus seront vendues aux prix d'Ontario, outre une légère commission pour couvrir le fret.

Les marchands et autres personnes ayant besoin de grandes quantités devront envoyer leurs commandes; j'y apporterai le plus grand soin.

CIGARS ET TABACS DES MEILLEURES SORTES.

De plus, afin de faire de la place, je suis prêt à sacrifier un assortiment de fruits conservés que j'ai en magasin.

Winnipeg, 1 Mars, 1877. 1m

RÉPÉTE -



LE "METIS."

Jeudi, 5 Avril, 1877.

Une Question importante.

Nous lisons dans les Procès-verbaux des séances du Sénat du Canada, à la date du 16 mars, ce qui suit:

"L'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M Aikins, a proposé qu'il soit nommé un comité composé des honorables messieurs Scott, Aikins, Sutherland, Macpherson, Simpson, Wilmot et du proposant, pour recueillir des renseignements et faire rapport:

"1o. Sur la différence de longueur qu'il y aurait entre la ligne du chemin de fer du Pacifique, à partir de Keewatin en allant vers l'ouest, et une ligne plus méridionale passant par Winnipeg et au sud du lac Manitoba pour aller aboutir au point de rencontre le plus rapproché des deux lignes.

"2o. Sur le coût de construction de chacune de ces lignes; sur la qualité des terres le long de ces deux lignes au point de vue de la colonisation, et aussi sur les chances de rapport que présenteraient ces deux lignes, et que le dit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes et pièces.

"La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative."

Il n'y a pas un seul habitant de Manitoba qui n'ait déploré et ne regrette profondément le tracé absurde et dispendieux du chemin de fer du Pacifique Canadien entre la vallée de la rivière Winnipeg et le bassin de la rivière Rouge. Les intérêts des futures provinces de l'ouest ont été follement et systématiquement, dirons-nous, sacrifiés à nous ne savons quel dada d'arpenteur. On a eu beau protester, écrire, négocier, rien n'a fait. "Cela raccourcissait de quelques arpents"; répondait-on d'Ottawa.—Oui, mais vos ingénieurs se trompent ou vous trompent, répliquait-on; cela ne raccourcit pas la route: d'ailleurs, en serait-il ainsi que vous devez prendre en considération les terribles difficultés de leur tracé, et l'impossibilité de voir jamais la colonisation se faire dans cette région. Pour qui donc bâtissez-vous votre chemin de fer? L'ancien ministère disait que c'était pour avoir le commerce de la Chine et du Japon; cette raison est usée: il vous faut donc en trouver une autre, et cette autre c'est que ce chemin de fer, pour n'en pas faire un suicide national, doit être construit en vue de la colonisation de nos belles et fertiles vallées de l'ouest.

Nous ne voulons pas dire qu'on ne doive pas avoir égard au tracé qui donnerait la plus courte distance à parcourir; cette question a aussi son importance, mais elle ne doit pas être suprême. Voilà l'opinion de tous ceux qui demeurent sur les lieux et connaissent ce dont ils parlent.

Le comité demandé et obtenu par l'Hon. M Girard est assurément appelé, quoique trop tard, à donner raison à Manitoba. N'importe; M McKenzie verra, qu'après tout, ses ingénieurs n'ont fait que se conformer au mot d'ordre reçu d'Ottawa; et que si, lui, le Premier, leur avait dit autrement, eux, les ingénieurs, auraient aussi agi autrement.

Ce comité pourra peut-être ouvrir les yeux au gouvernement, pendant qu'il en est encore temps, sur cette autre folie criminelle et inconcevable du tracé entre le lac Manitoba et la rivière Rouge, tracé qui jette le chemin de fer à 60 et 100 milles au nord de l'immense et riche bassin de l'Assiniboine, dans une stérile région de marécages, de lacs et de rochers.

Le grand malheur dans toutes les questions qui touchent à l'ouest du Canada c'est qu'on se prétend à Ottawa infiniment mieux renseigné sur notre pays, ses ressources, sa condition matérielle et sociale que ceux mêmes qui y sont nés ou qui l'habitent depuis trente ans. On a lu, relu et cité les romans de Hind; plus tard on a parcouru les récits de voyage du Capitaine Butler: c'est assez; on connait dorénavant son Nord-Ouest sur le bout de ses doigts, et on porte des arrêts infaillibles.

Nous attendons du bien du comité de l'Hon. M Girard; en cela l'honorable sénateur aura bien mérité du pays.

Nous engageons tous nos amis qui ont des terres à vendre ou qui savent où il y en a à vendre d'en adresser la liste à M. le President de la Société de Colonisation, à St. Boniface. Cette liste devra donner le nom du vendeur et son adresse, une description de la terre, l'endroit où elle est située et les termes de paiement.

On comprend de quelle importance il est pour tous le pouvoir renseigner nos colons à leur arrivée sur ce qu'ils auront à faire, afin de leur épargner du temps et des démarches.

Societe de Colonisation de Manitoba.

Une assemblée de la Société de Colonisation de Manitoba a eu lieu à St. Boniface, lundi, 2 avril, sous la présidence de l'Hon. J. Dubuc La plupart des membres qui s'interessent activement à la colonisation étaient présents.

M le President ouvrit l'assemblée en informant les membres des heureuses nouvelles qui arrivent tous les jours des Etats-Unis. La visite du Rév Père Lacombe et du Rév. M Fillion dans les principaux centres canadiens-français des Etats de l'Est, aidée du concours actif de M Charles Lalime, agent d'émigration, a obtenu un résultat que nous osions à peine espérer. Appelés à parler dans des assemblées publiques pour donner des renseignements à ceux qui veulent venir à Manitoba, ils ont eu beau jeu des quelques objections futiles qu'ont essayé de faire les rares individus qui s'opposent au mouvement. Le premier détachement qui se compose d'un grand nombre de familles devant s'embarquer avec le Rév M. Fillion, avant la fin du mois, nous arrivera dans les premiers jours de mai, pour se préparer à faire, cette année même, de bonnes semences.

Les nouvelles reçues des Etats de l'Ouest sont aussi très-favorables. Les efforts du Dr. Whiteford, agent à Détroit, qui a réussi a obtenir une réduction du prix de passage, promettent les plus heureux succès. Aussi, nombre de familles de ces endroits, se préparent à partir à l'ouverture de la navigation.

Des lettres reçues de Crookston, et d'autres endroits du Minnesota, aux Etats-Unis nous apprennent qu'il se fait un mouvement considérable parmi les canadiens, dans le but d'émigrer à Manitoba.

Ces nouvelles intéressent à un haut dégré toute la nationalité canadienne-française de la Province.

M. le Président parle aussi de l'opposition déloyale et anti-patriotique que le mouvement rencontre de la part de quelques individus qui n'ont pas même le courage de se montrer à visage découvert. Dans des correspondances qu'ils n'osent pas signer, contenant plus d'invectives, et de basses personnalités que d'arguments, ils attaquent le Rév. Père Lacombe, M Lalime, et autres amis du mouvement, avec une virulence et un acharnement dignes d'une meilleure cause. Heureusement que leurs attaques ne peuvent avoir grand effet auprès des gens intelligents. Le dévouement éprouvé et l'esprit de sacrifice du Rev. Père Lacombe sont trop connus pour que des traits aussi vils, et venant d'aussi bas puissent l'atteindre. Les autres messieurs attaqués jusque dans leur vie privée, par ces ecrivassiers sans vergogne, ne s'en portent pas plus mal non plus.

Plusieurs autres messieurs prennent la parole et font des remarques dans le même sens, entre autres l'Hon. M Royal, MM. Roy, Tassé, LaRivière, Prince, Marcoux, Degagné.

Puis les résolutions qui suivent sont proposées et adoptées.

Proposé par l'Hon. J Royal, secondé par M Elie Tassé.

Que les membres de la Société de Colonisation de Manitoba apprennent avec plaisir que la visite du Revérend Père Lacombe et du Révérend Messire Fillion dans les centres canadiens-français des Etats de la Nouvelle Angleterre, a pour heureux résultat de décider un grand nombre de nos compatriotes de ces endroits à venir s'etablir à Manitoba: et

Que la Société de Colonisation apprécie hautement les services signalés que ces deux devoués Missionnaires rendent à la cause nationale en travaillant si généreusement au repatriement de nos compatriotes des Etats-Unis.

Proposé par M A. Degagné, secondé par M. P. H Prince.

Que les efforts patriotiques de M. Charles Lalime, agent d'immigration aux Etats Unis, pour engager nos compatriotes qui désirent se repatrier, à se diriger vers les plaines fertiles de Manitoba, efforts déjà couronnés d'un si beau succés, méritent aussi les remerciments des canadiens-français de cette Province, et du Canada en général.

Proposé par M George Roy, secondé par M. Auguste Gauthier.

Que les nouvelles reçues de differentes personnes des Etats de l'Ouest nous assurent que, grâce aux efforts constants et énergiques du Dr. Whiteford, agent d'immigration a Détroit, Michigan, nous pouvons compter d'une manière certaine sur nombre de familles de nouveaux colons de ces endroits qui ont déjà commencé à faire des préparatifs pour prendre la route de Manitoba à la première navigation, et nous avons lieu d'espérer que le gouvernement continuera à seconder les efforts faits par le Dr. Whiteford pour le repatriement de nos compatriotes.

Proposé par M. Germain Degagné secondé par M. Frs-Xavier Lambert.

Que la Société de Colonisation apprend avec satisfaction les nouvelles reçues des canadiens du Minnesota, qui se proposent de venir s'établir dans dans notre fertile Province.

Proposé par M. G Lauciault secondé par M. Julien Poirier

Que dans l'opinion de cette assemblée, les vrais amis de la cause canadienne française doivent accueillir avec le mépris qu'elles méritent, dans le concert patriotique de l'œuvre nationale du repatriement, les quelques voix discordantes qui, dans des correspondances anonymes et par des assertions mensongères et de grossières personnalités, pour des motif d'un piètre et mesquin intérêt, ont entrepris une croisade anti-nationale contre l'émigration de nos compatriotes à Manitoba

Proposé par l'Hon. M. Royal, secondé par M. A. A. C. LaRivière.

Que nous ne nous étonnons pas de voir l'émigration canadienne-française à Manitoba, comme toutes les œuvres bonnes et méritoires, jouir du triste privilége d'avoir ses détracteurs; mais nous croyons de voir saisir cette occasion de répudier avec énergie et flétrir comme il convient de le faire, les reflexions malveillantes et les méprisables attaques d'un certain correspondant du *Protecteur Canadien*, de Fall River, Mass., contre le digne et respecté Père Lacombe, dont le zèle apostolique a été éprouvé par 25 années de sa vie consacrées aux missions sauvages du Nord-Ouest, et qui veut bien aujourd'hui, par un sentiment d'humanité et de patriotisme propre au vrai missionnaire, faire quelques démarches pour arracher nos compatriotes à l'atmosphère asphyxiante des manufactures américaines, et les engager à venir profiter des avantages incontestables que la salubrité de notre climat et la fertilité de notre sol offrent au colon actif et laborieux.

Proposé par M. Edmond Marcoux, secondé par M. Edmond Nadeau

Que nous croyons devoir également protester contre les basses personnalites du même correspondant qui attaque lachement, jusque dans le sanctuaire de la vie privée, quelques autres amis de notre société qui ont eu le tort impardonable à ses yeux d'écrire quelques lettres ou dire quelques mots en faveur de notre œuvre de colonisation

Proposé par M George Couture secondé par M Philias Coderre

Que nous sommes heureux de constater que plusieurs journaux canadiens-français des Etats-Unis ayant à cœur avant tout le bien-être de nos compatriotes, se font les promoteurs actifs et genéreux du repatriement en général et de l'émigration à Manitoba en particulier.

Proposé par Joseph Coutu, secondé par G Desautels

Que chacun des membres de cette société soit chargé de prendre des informations sur les terres à vendre dans les differentes parties de la province, afin de renseigner, aussitôt après leur arrivée, les canadiens qui desirent acheter des terres dans les anciennes paroisses.

Proposé par M C. Dumont secondé par M. C. Marcoux.

Que les journaux canadiens français des Etats Unis soient priés de publier les procédés de la présente assemblée.

JOSEPH DUBUC,
Président.

AUGUSTE GAUTHIER,
Sec. Archiviste.

NOUVELLES LOCALES.

— Il a fait une tempête hier soir.

—Le Dr. Jackes est arrivé ces jours derniers du Canada.

—Nous attirons l'attention du lecteur sur les procédés de la Société de Colonisation de Manitoba

— Le sermon du vendredi saint a été prêché à la cathedrale par M. l'Abbé Forget.

—M. George McTavish, frère de M J. McTavish, du Fort Garry, est ici depuis quelques jours.

—Messire Samoisette, curé de St. Pie de la Rivière aux Rats, était à St. Boniface ces jours derniers.

—Le grand dégel qui a commencé dans la semaine sainte n'a pas duré au delà. Il fait assez froid depuis Pâques.

—M. Augustin Carrière, ci-devant de St. Boniface, vient d'être nommé gardien d'enclos de la paroisse de St. Pie de la Rivière aux Rats.

—Des nouvelles récentes reçues des Etats de l'Est et de l'Ouest promettent une magnifique immigration canadienne pour cette année.

— Sa Grâce. Mgr Taché a officié pontificalement le jour de Pâque. Le salut solennel de l'après-midi a été chanté par le chœur des religieuses.

—Ce soir à Dufferin Hall, Winnipeg, séance musicale et dramatique par les amateurs de l'Union Canadienne Française de Secours Mutuels.

—Le Conseil Exécutif de Keewatin a dépêché des agents sur les côtes du lac Winnipeg pour empêcher les fourrures qui nous viennent de ce côté de se mêler avec les pelleteries des endroits visités cet hiver par la picotte. Cette sage mesure rencontrera, nous en sommes sûr, l'approbation de tous les citoyens

—M J. Perrault Secrétaire de la Commission Canadienne au Centenaire de Philadelphie a adressé, il y a déjà quelque temps, la lettre suivante à MM. Catelli frères, de Montréal:

Philadelphie, 15 Nov 1876.

Messieurs —J'ai le plaisir de vous informer que la liste supplémentaire des prix accordés aux exposants canadiens contient vos noms pour une Médaille de Bronze accordée à votre exposition de Macaroni et de Vermicelle.

Je suis, Messieurs.
Votre etc.,

J. PERRAULT,
Secrétaire.

— Quelqu'un qui a beaucoup écrit sur la Hollande rapporte le fait suivant sur Menno, l'inventeur ou plutôt le père des mennonites. Il parait que des soldats espagnols avaient un jour été lancés à la poursuite de Monsieur Menno avec ordre de le ramener mort ou vif. Ce dernier fuyait alors et se trouvait précisément dans une chaise de poste que les soldats espagnols arrêtèrent en proférant mille menaces de mort contre Menno qu'ils ne connaissaient pas. Où est Menno, demandèrent-ils? Menno, sans ce déconcerter, s'adressa à chaque voyageur; personne ne le savait. Se tournant alors vers la troupe:—"Vous l'entendez; on dit qu'il n'est pas ici."

En Hollande, depuis cette époque, une signification particulière s'est attachee à ce que l'on y appelle *un mensonge mennonite*.

— Le chef de Police Power est partie mardi soir pour Selkirk, sur les instructions du Procureur-Général, et a réussi le même soir à mettre la main sur cinq ou six chenapans americains qui avaient etabli là leur centre d'operations pour enivrer et dépouiller les travailleurs du chemin de fer. Ces messieurs venant de Crookston et de Fisher's Landing, avaient déjà un joli établissement.

et nombre de pauvres gens leur étaient déjà tombés sous la patte. Arrêtés par l'énergique officier, ils ont comparu hier devant M. Sifton, magistrat, et cinq ont été condamnés. Cette mesure des autorités prouvera aux mauvais sujets des Etats-Unis qu'ils n'ont que faire ici de leur criminelle industrie.

Selkirk est un village qui a pris naissance à l'endroit supposé où le chemin de fer du Pacifique traverse la Rivière Rouge, et qui est déjà notoire pour ses auberges et ses scandales.

—On avait remarqué, il y a quelques années déjà, qu'en brossant vivement les œufs de vers à soie sur leurs cartons, on hâtait considérablement leur éclosion.

" Nous avions alors attribué cette action singulière, dit M. de Parville, dans sa chronique scientifique du *Bulletin français*, à un phénomène électrique.

" En brossant le papier on l'électrise, et il est possible que l'électricité joue son rôle dans l'évolution de l'œuf.

" Il parait que nous n'avons pas tort, car le " Œstereinische Lundwighschafti. Wochublatter " annonce que le docteur Viersen, directeur de l'établissement italien de Padoue, consacre aux expériences sur la soie, a observé que l'éclosion des vers à soie d'une maturité convenable peut être accélérée d'une durée de dix à douze jours en soumettant les œufs à l'action de l'électricité. Non-seulement, dit-il, il y a précocité dans l'éclosion, mais il y a augmentation dans le rendement de plus de 40,000 ; le nombre de vers est accru dans cette proportion.

" On électrise les œufs avec une machine électrique de Holtz pendant huit à dix minutes. L'auteur ajoute que la même méthode pourrait être employée utilement pour hâter l'éclosion des œufs de poule et aussi pour accélérer la germination des plantes."

C'est possible ; l'expérience est bien facile à faire. Elle a été déjà faite pour les plantes, et le résultat a été conforme aux vues de l'expérimentateur italien.

Nouvelles Canadiennes.

Le terme d'office de Lord Dufferin expirera dans l'automne de 1878.

—

On dit que les clauses restrictives du nouveau bill des assurances, présenté par M. Cartwright, concernant les compagnies américaines qui font des opérations au Canada, vont contraindre probablement ces dernières à dissoudre leurs agences et à cesser leurs opérations dans le pays.

—

Le Secrétaire Provincial de la Nouvelle Ecosse a proposé dans la séance du 16 une résolution autorisant le Lieutenant-Gouverneur en Conseil à conférer, s'il le juge à propos, durant la vacance, par délégation ou autrement, avec les autres délégués qui pourront être nommés par les gouvernements du Nouveau Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, au sujet de l'union projetée des provinces maritimes; le rapport des procédés devant être fait à la prochaine session de la législature. Le débat sur cette motion fut ajourné après quelque discussion.

—

L'Alliance défensive des protestants ayant élu M. Joseph Doutre vice-président à sa dernière assemblée, M. Doutre a décliné l'honneur. M. Doutre, dans sa lettre, refusant cette charge, semble surpris que les Protestants l'aient compté comme un des leurs. Nous sommes surpris que M. Doutre paraisse se compter encore comme l'un des nôtres. S'il croit n'avoir aucun titre à la vice présidence d'une association défensive, il n'aurait pas d'objection sans doute à une charge dans une société protestante offensive ! L'affaire Guibord était plutôt une affaire d'attaque que de défense, mais une affaire protestante.

—

Le correspondant parlementaire de l'*Evénement*, M. le sénateur Fabre, parle en ces termes de M. Masson au sujet du débat sur le tarif :

" La discussion languissait, lorsque M. Masson a pris la parole. Le député de Terrebonne a fait depuis quelques sessions de notables progrès ; il prend au sérieux son rôle d'homme politique et s'applique consciencieusement à se tenir au courant de toutes les questions. En acquiérant ainsi les qualités de l'âge mûr, il n'a rien perdu des belles vertus de la jeunesse. Il se jette toujours dans l'arène avec la même ardeur, sans regarder au nombre des ennemis qui l'y attendent ; il s'exprime toujours avec la même pétulance sans considérer s'il ne dérange pas l'ordre établi par ses aînés. Ce n'est pas moi qui y trouverai à redire. Que l'on vante tant que l'on voudra les avantages de la symétrie et ceux de la sagesse, je crois qu'avant tout il faut apporter dans la politique, pour y intéresser la foule, l'éclat et la vie. De bonne foi comment voulez vous que, du parterre où nous sommes assis, vous et moi, nous écoutions des gens qui nous font bâiller ? Nous sommes de nature française, c'est à dire nerveux et impressionnable, et si celui qui nous parle ne l'est pas au même degré que nous, s'il n'a pas l'air de sentir lui même ce qu'il veut nous faire éprouver, nous l'envoyons bien vite promener avec son ennuyeuse harangue. Cela est si vrai, que je défie bien un canadien français d'assister à une demi douzaine de séances de la Chambre avec l'assiduité que nos amis anglais y mettent, sans tomber dans une noire mélancolie.

" Pour en revenir à M. Masson, il est certain qu'il excelle à relancer un débat qui s'appesantit. Il tombe comme une bombe au milieu des discoureurs qui s'endorment eux-mêmes ; et voilà aussitôt tout le monde éveillé. On interrompt, on crie et même on écoute. Il donne envie aux autres de parler ; il provoque la contradiction. Ainsi son discours d'hier a fait merveille, en ce sens qu'il va en inspirer bon nombre d'autres. A peine M. Masson était il assis, que cinq ou six députés se levaient pour lui répondre. On s'arrachait la parole, tandis qu'auparavant on passait volontiers son tour au voisin. Nous voilà avec cinq ou six discours intéressants sur la planche, dont quelques uns de nos amis du Bas Canada. S'il y avait sur le parquet parlementaire plusieurs esprits de la trempe de M. Masson, ce serait peut être trop pour Ontario, mais juste bien pour la galerie. Les simples spectateurs ne viendraient pas si souvent aux séances pour rien."

—

Le bill d'extradition proposé par le ministre de la justice est maintenant imprimé et distribué. Les Etats qui ont une loi d'extradition des criminels avec la Grande Bretagne, et avec lesquels le bill de M. Blake nous placera sur le même pied que celle-ci, sont les Etats-Unis, traité de 1842 ; la France, traité de 1843 ; l'Allemagne, la Belgique, traité de 1872 ; l'Italie, traité de 1873 ; le Danemark, traité de 1873 ; le Brésil, traité de 1873 ; la Suède, traité de 1873 ; l'Autriche, traité de 1873 ; Haïti et Honduras, traité de 1875.

Voici la liste des crimes sujets à l'extradition en vertu des dispositions du projet de loi de M. Blake :

Meurtre, tentative ou complot de meurtre.

Homicide commis sans préméditation.

Contrefaçons ou altération de monnaie, ainsi que mise en circulation de la monnaie contrefaite ou altérée.

Faux contrefaçon, ou altération, ou mise en circulation de ce qui est falsifié, contrefait ou altéré.

Larcin.

Détournement.

Escroquerie d'argent, de valeurs ou de marchandises sous de faux prétextes.

Crime contre la loi de banqueroute ou de faillite.

Fraude commise par un dépositaire, banquier, agent, facteur, syndic, ou directeur, ou membre ou officier d'une compagnie, et declarée criminelle par un acte alors en vigueur.

Viol.

Enlèvement de mineurs.

Vol d'enfant.

Enlèvement de majeurs.

Faux emprisonnement.

Vol de nuit avec effraction dans une maison habitée, ou dans un magasin.

Incendie.

Menaces par lettres ou autrement, avec intention d'extorsion.

Parjure ou subornation de parjure.

Piraterie suivant la loi municipale ou le droit des gens, commise à bord d'un navire ou contre un navire d'un Etat étranger.

Couler bas ou détruire criminellement un pareil navire en mer, soit sur les hautes mers ou sur les grands lacs de l'Amérique du Nord, ou tentative ou complot à cet effet.

Assaut à bord d'un pareil navire en mer, soit sur les hautes mers ou sur les grands lacs de l'Amérique du Nord, avec intention de tuer ou d'infliger des blessures graves.

Revolte ou complot de révolte par deux personnes ou plus à bord d'un pareil navire en mer, soit sur les hautes mers ou sur les grands lacs de l'Amérique du Nord contre l'autorité du capitaine.

VARIETES.

—

On mange le gâteau des Rois, et c'est M. Prudhomme qui a la fève.

Le malin n'en dit rien.

—Joseph ! s'écrie sa femme, tu as la fève et tu te tais !

Et lui, d'un ton plein de solennité :

— Madame, je n'oublie pas que France a besoin de calme.

* *
*

Pensée d'un financier :

" Prêter son argent a la Porte, c'est la jeter par la fenêtre !"

* *
*

Une jeune veuve, qui a été très malheureuse en ménage, vient de terminer un ouvrage sur l'histoire naturelle.

Le chapitre consacré au lion commence ainsi :

" Le lion a toujours été calomnié; le lion est le plus doux des hommes.

* *
*

—Petit dialogue tout féminin.

Une dame rencontre une de ses amies qu'elle n'a pas vue depuis quelque temps et, remarquant son costume de deuil, elle se compose une figure de circonstance et l'aborde ainsi :

—Qui donc avez-vous perdu, ma chère amie !

—Moi ? répond celle-ci ; mais.. je n'ai rien perdu, seulement je suis veuve.

* *
*

—L'autre jour, deux boursiers causaient ensemble, un vieux et un jeune. Et le vieux disait :

—Voyez vous, mon cher, c'est bien simple. Vous partagez votre actif en *doit et avoir*. L'avoir, vous le mettez dans votre poche....

—Bon ! Et le doit ?

—Le doigt, vous le fourrez dans l'œil de vos actionnaires.

* *
*

Madame N..... cherchait un précepteur pour ses enfants.

—Vous devriez me trouver cela, chère, disait-elle à une de ses amies, veuve depuis deux ans.

—Comment le voulez-vous ? demanda celle-ci qui connait beaucoup le monde.

—Il me faudrait un homme jeune parce que les vieux professeurs ont l'humeur sombre si grondeuse.......

—Bien.

—Un garçon distingué, car le précepteur entre souvent au salon.......

—C'est juste.

—Et surtout qu'il soit de bonnes mœurs.

—Oh ! je comprend !

—Surtout que ce ne soit pas un dissipateur, car je le chargerai de toucher des revenus, et il lui passera de fortes sommes entre les mains.

—Le voulez-vous beau ou laid ?

Oh ! ma chère, une vilaine figure est si désagréable.

—C'est bien vrai.

—Et puis, s'il était musicien, cela n'en vaudrait que mieux, pour nous faire danser, le soir, en hiver, et en été à la campagne...

—Bien ! je vais vous chercher ce précepteur accompli...... Seulement, si je puis le trouver—je l'épouserai.

* *
*

A plomb.—Incident de chemin de fer.

Un mot inédit du peintre d'animaux Troyon :

Un jour il partait pour Enghien :

Un gros bourgeois monte dans son wagon, s'installe, salue et entame la conversation.

— Ma foi, monsieur, quand on voyage, on est bien aise de savoir avec qui on se trouve. Je suis dans les alcools, j'arrange les cognacs, je tripote les trois six : en un mot, je fais de l'esprit .....

— Et moi, répond Troyon, je fais la bête.

* *
*

La vermine des poulaillers.—Voici une recette qu'un vieillard ultra octogénaire communiquait au *Sud Est*, indiquant un moyen bien simple de délivrer les poulaillers de la vermine qui est si nuisible à leurs hôtes emplumés :

" A la fin de l'hiver dernier il m'est revenu par la voie d'une bonne femme que l'huile d'aspic combattait énergiquement la vermine. J'en ai fait demander à un pharmacien qui m'en a donné. j'en ai suspendu un petit flacon deboucher dans mon poulailler, la vermine a disparu et mon poulailler en a été affranchi pendant toute la saison bien entendu en y conservant le flacon débouché. Je ne puis attribuer cet heureux résultat qu'au flacon d'huile d'aspic."

* *
*

Les directeurs d'une cuisine de pauvres à Boston adjoignirent à leur établissement une cour à bois et affichèrent un avis que tous ceux qui viendraient y manger la soupe devraient en retour scier une certaine quantité de bois. L'effet fut prodigieux : sur 160 nécessiteux, 49 seulement continuèrent à profiter de la soupe.

* *
*

La prospérité de la France fait l'étonnement de l'Europe, dit le *Times*, de Londres, du 9 février. Malgré ses revers et les milliards qu'elle a payés à l'Allemagne, dit le même journal, la France prélève maintenant un revenu plus considérable que celui de n'importe qu'elle autre nation. Son revenu annuel dépasse celui de l'Angleterre même de trente quatre millions de louis sterling.

* *
*

Une revue allemande rend cet hommage tardif aux religieuses chassées de Prusse :

" On regrette les Sœurs de charité en Allemagne. Le gouvernement commence à s'apercevoir que l'expulsion des ordres religieux fait plus de tort au pays qu'aux congrégations elles-mêmes, et cela pour deux raisons : la première est que dans les hôpitaux autrefois confiés aux soins des Sœurs de St. Vincent de Paul " la mortalité a sensiblement " augmenté depuis leur départ" ; la seconde est que, malgré tous les avantages que le gouvernement offre aux gardes malades séculières auxquelles il paie le double environ de ce que recevaient les Sœurs, malgré ses fréquents appels aux préfets de province, on ne peut trouver un nombre suffisant de femmes disposées à se vouer à cette pénible tâche."

* *
*

Certes, c'est avec raison que la *Gazette des Familles* s'écrie : Mânes de Parmantier, reposez en paix ! Nous serions désolé que la nouvelle suivante pût troubler votre sommeil !

Jusqu'à présent la pomme de terre se contentait de briller dans notre cuisine :

Frite, elle constitue un régal qui a manqué aux dieux de l'Olympe et que Lucullus aurait mis au rang des choses les plus exquises.

En robe de chambre, elle est idéale, sautée, elle séduit les plus difficiles.

L'industrie en a tiré des produits sans nombre, et la pomme de terre fournit tous les ans assez de cognac pour défier toutes les augmentations d'impôts.

Tout cela n'est rien. Maintenant savez-vous ce qu'on fait avec la pomme de terre ?

C'est à ne pas y croire. On en fait des pipes en écume de mer, on en fait de la corne, de même qu'avec les carottes on fait du corail—pas du corail vrai, par exemple.

C'est très simple. Vous pelez des pommes de terre, puis vous les mettez macérer pendant trente-six hrs. dans de l'eau acidulés avec de l'acide sulfurique—8 d'acide p. c. d'eau. Ensuite vous les séchez avec du papier buvard, et vous les soumettez à des pressions calculées jusqu'à ce que vous obtenez une matière qui se sculpte très-facilement. Cela vous fait de l'écume de mer très passable.

Pour avoir une substance plus dure, plus blanche, plus élastique, au lieu de mettre de l'acide sulfurique dans l'eau de macération, vous mettez de la soude, 3 p. c. Avec cela, vous fabriquez des billes de billard splendides.

Pour faire de la corne, c'est aussi élémentaire. On expose simplement les pommes de terre, traitées comme ci-dessus, à l'action d'une dissolution bouillante contenant environ 20 p. c. de soude.

Maintenant, à ce précieux tubercule, substituez des carottes, de vulgaires carottes, et vous obtenez du corail aussi artificiel que possible.

Est-ce beau la science !

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 17 Fevrier, 1877.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de faire la nomination suivante :

Pour être Juge de Paix pour le Comté de Selkirk :

James McLenaghan, de Winnipeg, Ecuyer.

Pour être Juges de Paix pour le Comté de Marquette Ouest :

James Bonney et Arthur Moore, de la Montagne de Pembina, Ecuyers.

Pour être Juge de Paix, pour le Comté de Provencher :

Alfred Dozois, de Ste. Agathe, Ecuyer.

Pour être Constable pour le Comté de Lisgar :

Dougall McLeod, de Argile, Gentilhomme.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de faire la nomination suivante :

Pour être Commissaire pour prendre les affidavits in B R. en vertu de la 35ème section de la 35 Vict, cap. 3 des Statuts de Manitoba, Jos. Lecomte, Régistrateur pour le Comté de Provencher, à St. Norbert, Ecr.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de réunir, tel que recommandé par la Section Catholique du Bureau d'Education, les deux arrondissements scolaires de St. Charles Est et de St. Charles Ouest en un seul, et de fixer mardi le dix septième jour d'Avril prochain, pour l'élection des commissaires d'école pour le dit arrondissement

---

CAP. XIX.

ACTE concernant la charge d'Imprimeur de la Reine pour cette Province.

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement de l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba, décrète ce qui suit :

I. Il sera nommé par commission par le lieutenant gouverneur en conseil, un imprimeur de la Reine pour la province de Manitoba.

II. Il sera du devoir de l'imprimeur de la Reine d'imprimer et publier, ou de faire imprimer et publier, par soumissions publiques, pour le gouvernement, les statuts de la province, une gazette officielle, qui sera connue sous le nom de "Gazette de Manitoba", et tous documents et annonces dont le lieutenant gouverneur en conseil pourra requérir l'impression, soit dans la dite gazette officielle ou autrement :—et

III. Toutes les annonces et tous les avis et documents quelconques, qui ont rapport à des matières sous le contrôle de la législature de cette province, et qui en vertu de quelque loi que ce soit doivent être publiés le seront dans la dite "Gazette de Manitoba," à moins que telle loi ne prescrive un autre mode de publication.

IV. Le lieutenant gouverneur en conseil, prescrira les conditions de la publication de la "Gazette de Manitoba," et désignera les corps publics, officiers et personnes à qui la dite gazette devra être envoyée et fera un tarif, des sommes à être payées pour la publication des avis et annonces et documents à être publiés dans la dite gazette, et le prix d'abonnement à la dite gazette.

V. Les profits ou salaire de l'imprimeur de la Reine, le mode par lequel il les recevra, sa responsabilité pour les sommes qu'il aura reçues pour les publications dans la "Gazette de Manitoba," et généralement les conditions auxquelles se feront les impressions et autres ouvrages requis, seront telles que le Lieutenant Gouverneur pourra, de temps à autre, régler par ordre en conseil.

VI. Il sera du devoir du gouvernement de soumettre de temps à autre à la législature, dans les premiers quinze jours de la session alors prochaine, copies de tous ordres en conseil passés en vertu de cet acte.

VII Toutes publication dans la Gazette de Manitoba, et tous exemplaires des statuts de cette province que le dit imprimeur aura imprimés, ou fait imprimer, pour le gouvernement, seront authentiques et feront preuve de leur contenu sans qu'il soit besoin d'aucune autre preuve ; et toutes publications et tous exemplaires des statuts paraissant être ainsi imprimés seront réputés l'être jusqu'à preuve du contraire.

VIII Les dispositions précédentes de cet acte deviendront en force, après que les arrangements et préparations nécessaires à l'impression et à la publication comme susdit auront été completées, le jour que le lieutenant-gouverneur fixera par une proclamation, qui sera publiée dans un ou plusieurs papiers nouvelle en cette province.

IX. Dans l'intervalle jusqu'à ce que la dite proclamation soit émanée, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra autoriser aucune personne compétente à imprimer et publier tous tels statuts de la législature de cette province dont la publication sera requise, et tous exemplaires de statuts imprimés par telle personne ainsi autorisée seront aussi authentiques et feront preuve comme s'ils avaient été imprimés par l'Imprimeur de la Reine ; et tous tels exemplaires paraissant être imprimés par telle personne en vertu de telle autorité, seront réputés l'être jusqu'à preuve du contraire.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

ALEXANDER MORRIS,
Lieut. Gouverneur.

A nos bien-aimés et fidèles les membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, et à chacun de vous :

SALUT.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, Jeudi le cinquième jour du mois d'Avril prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable ALEXANDER MORRIS, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, ce vingt-huitième jour Février dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix sept et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial
